

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Service assemblées Courrier

La Roche-sur-Yon, le

21 JUIN 2024

HOTEL-DE-VILLE

Place du théâtre - BP 829

85021 - La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02 51 47 46 59

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

### - PROCÈS-VERBAL -

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 17 heures, il procède à l'appel et donne lecture des pouvoirs :

#### Présents :

Luc BOUARD, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Sylvie DURAND, Bernard QUENAULT, Nathalie GOSSELIN, Sébastien ALLAIN, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Pierre LEFEBVRE, Patrick DURAND, Myriam RATIER, Patricia LEJEUNE, Phillipe PORTÉ, Danielle MARTIN, Dominique GUILLET, François CAUMEAU, Laurence GILLAIZEAU, Aurélien ROHO, Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Jean-Pierre LELOUP, Françoise BOUET, Bruno GUILLOU, Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Aurore RAVEZ, Cyril BRÉHERET, Martine CHANTECAILLE, Nicolas HÉLARY, Guy BATIOU, Romain BOSSIS, David SALLÉ, Vincent LEPLEY.

#### Pouvoirs :

- Françoise RAYNAUD pouvoir à Anne AUBIN-SICARD (*début de séance*)
- Sophie MONTALÉTANG pouvoir à Maximilien SCHNEL
- Jacques BESSEAU pouvoir à Aurélien ROHO (*début de séance*)
- Béatrice BICHON-BELLAMY pouvoir à Sébastien ALLAIN
- Michèle JOSSIER pouvoir à Danielle MARTIN
- Patricia MURAIL-GENTREAU pouvoir à Nathalie GOSSELIN (*début de séance*)
- Christophe BLANCHARD pouvoir à Bruno GUILLOU
- Romain BROCHARD pouvoir à Luc BOUARD
- Stéphane IBARRA pouvoir à Martine CHANTECAILLE
- Florence LEMAIRE pouvoir à Vincent LEPLEY
- Claire MAURIAT pouvoir à Guy BATIOU (*fin de séance*)
- Aurélie VIEILLEDENT pouvoir à David SALLÉ

**Absent** : Ambroise GASNET

Il propose la désignation de Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS en qualité de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** : « Bonsoir à toutes et tous. Je vous propose de démarrer notre deuxième Conseil municipal de l'année. Cela fera dix ans demain que vous nous avez confié les rênes de la Municipalité

et que vous m'avez élu Maire de La Roche-sur-Yon, et ce, après 37 ans de socialisme. Les Yonnais ont en effet aspiré au changement le 30 mars 2014, date à laquelle l'équipe « Energie nouvelle-La Roche pour tous » prenait donc les commandes de la Municipalité. Je voudrais simplement remercier toutes celles et ceux qui nous ont accompagnés pendant ces dix années extrêmement intenses et enrichissantes, et toutes celles et ceux qui ont fait partie de ce Conseil municipal pendant cette période. Ainsi, je vous inviterai au verre de l'amitié à la fin de cette séance. »

## **1. Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents de la ville de La Roche-sur-Yon**

**Monsieur le Maire** : « Avant de laisser la parole à Madame Durand, je rappelle que cette protection sociale complémentaire fait suite aux nombreuses améliorations que nous avons apportées aux agents depuis ces dix dernières années, et en particulier depuis ces 18 derniers mois. Je rappellerai en effet l'arrivée des tickets restaurant, ainsi que l'augmentation de l'IFSE que nous avons annoncée aux agents il y a quelques jours, puisqu'ils recevront 55 euros de plus tous les mois sur leur bulletin de salaire – sachant que cette hausse sera complétée par le CIA en fin d'année ou au début de l'année prochaine. Au final, toutes ces mesures représenteront une augmentation de leur pouvoir d'achat de 842 euros, soit plus que la prime d'inflation que certains d'entre vous avaient réclamée en fin d'année 2023. Je vous l'avais dit et je vous l'avais promis. J'avais dit que nous procéderions à des augmentations pour tous, et de façon pérenne, car je me refusais de donner une fois une prime aux agents sans jamais leur promettre ensuite quelque chose d'autre. Or, cette prime est une prime permanente. »

**Sylvie DURAND** : Il est proposé au Conseil de donner mandat au Centre de gestion de la Vendée (CDG85) pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional consécutives à la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance, et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents de ville de La Roche-sur-Yon.

**Romain BOSSIS** : « Nous voterons bien entendu favorablement cette délibération sur la participation de la Collectivité au risque Prévoyance pour les agents de La Roche-sur-Yon. D'ailleurs, nous serons également présents à chaque fois qu'il s'agira de voter pour plus de protection, pour plus de sécurité et pour un meilleur statut envers les salariés de la Collectivité. Vous parlez de l'augmentation du salaire de base des agents, mais elle n'était pas antinomique avec la mise en place de la prime d'inflation que nous avions appelée de nos vœux en fin d'année dernière.

Permettez-moi néanmoins d'élargir la question de la protection sociale au risque Maladie, et plus particulièrement à la question de la complémentaire santé. Nous savons que la question de l'accès à la santé reste une préoccupation majeure des Yonnoises et des Yonnais, et selon la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), près de 3 millions de Français ne bénéficient ni d'une complémentaire santé s'ils sont salariés, ni de la Complémentaire santé solidaire, qui a récemment remplacé l'ACS (Aide au paiement d'une complémentaire santé) et la CMU (Couverture maladie universelle). En 2016, vous avez mis en place la mutuelle pour tous, qui est une aide municipale à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les personnes exclues des dispositifs de droit commun. Six ans après, le bilan est mitigé, avec un faible nombre de personnes bénéficiaires de ce dispositif (six seulement en 2023). D'autres collectivités vont plus loin en coopérant avec l'Assurance maladie pour lutter contre le non-recours aux droits, notamment sur la Complémentaire santé solidaire, ou comme récemment la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, qui a mis en place une complémentaire santé communale pour les habitantes et les habitants qui en sont dépourvus. Qu'en est-il à La Roche-sur-Yon sur ce sujet ? »

**Monsieur le Maire** : « Nous vous répondrons quand nous aborderons des sujets de santé, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. »

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

## **2. Actualisation des conditions de prise en charge des frais de mission des agents et élus de la ville de La Roche-sur-Yon**

**Monsieur le Maire** : « Je profite de cette délibération pour remercier les uns et les autres du temps qu'ils acceptent de passer en dehors de leur foyer pour représenter la Collectivité. C'est toujours beaucoup de temps passé qui est pris sur le temps personnel, que ce soit pour les élus ou pour les agents. Ce sont aussi des engagements financiers importants, en particulier lors des déplacements à Paris, puisque les tarifs sont devenus complètement déments et que les prix des chambres d'hôtel ont

été multipliés par trois. Nous allons donc faire ce que nous pouvons, sachant qu'il est parfois dommage de se priver de déplacement car ce n'est pas possible financièrement. »

**Sylvie DURAND** : Cette délibération vise à actualiser le règlement précisant les conditions de prise en charge des frais de mission des agents et élus de la ville de La Roche-sur-Yon suite à la parution d'un nouveau texte réglementaire.

**Martine CHANTECAILLE** : « Bonsoir. Nous souhaiterions, comme nous l'avons indiqué lors du Conseil d'agglomération de la semaine dernière, que le règlement soit revu sur l'indemnisation des frais de transport, et notamment le paragraphe 2.1.3. Il y est en effet indiqué « que le recours à l'avion est accordé lorsqu'il est financièrement plus avantageux que le train ou la voiture, ou s'il permet un délai de transport plus court ». Ces critères sont à nos yeux insuffisants, puisque même moins cher ou plus rapide, l'avion reste un moyen de transport beaucoup plus problématique en termes de bilan carbone, et qu'à l'heure du réchauffement climatique, notre Collectivité se doit d'envoyer un message d'incitation et d'exemplarité. Nous proposons donc d'écrire que : « le déplacement en avion ne sera autorisé que si aucune alternative n'existe et que si la visioconférence n'est pas possible non plus. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Madame CHANTECAILLE. La délibération sera bien évidemment présentée en l'état. Vous qui vous faites toujours le chantre de la défense des humains – et vous avez bien raison –, il serait peut-être bon dans ce cas précis de prendre en compte le temps passé dans les transports par les uns et les autres, les distances réalisées, ainsi que le temps loin de sa famille, et donc de faire en sorte que la solution la plus rapide soit privilégiée pour les déplacements professionnels importants. Je porte donc la délibération au vote. »

**Question adoptée à l'unanimité par 34 voix pour.**

**10 Abstentions** : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.

### **3. Convention de groupement de commandes - Souscription de différents contrats d'assurance**

**Sylvie DURAND** : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération pour le renouvellement de leurs contrats d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2024. La Ville est désignée coordonnateur de ce groupement.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

**Monsieur le Maire** : « J'aimerais intervenir avant la prochaine délibération, puisque j'ai oublié de vous dire en début de séance que nos services civiques étaient présents ce soir. Vous pouvez donc applaudir ces dix jeunes – qui sont douze normalement –, à qui je souhaite la bienvenue parmi nous pour cette séance du Conseil municipal. »

### **4. Convention de groupement de commandes - Services de formation**

**Sylvie DURAND** : Le Conseil municipal est appelé à autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération, ses communes membres et le CIAS, en vue du renouvellement des marchés de formations. Aussi, et afin de réduire les coûts associés à ces prestations, il est proposé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions de L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique. La coordination de ce groupement sera assurée par La Roche-sur-Yon Agglomération.

La procédure sera décomposée en trois lots :

- Lot 1 : Autorisations de conduite - CACES (montant maximum : 20 000 euros H.T.) ;
- Lot 2 : Habilitations électriques (montant maximum : 13 000 euros H.T.) ;
- Lot 3 : Formations amiante (montant maximum : 6 600 euros H.T.).

Les accords-cadres seront conclus pour une durée d'un an, reconductibles tacitement trois fois, soit pour une durée maximum de quatre ans. Une convention de groupement de commandes précise les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que les missions du coordonnateur.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

## **5. traitement curatif des frelons asiatiques - autorisation de signature du marché**

**Anne AUBIN-SICARD** : Afin de lutter efficacement contre le frelon asiatique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, de soutenir les communes en prenant en charge financièrement la destruction des nids chez les particuliers. Les communes, elles, restent chargées du domaine public.

Un groupement de commandes permanent a été constitué en 2019 afin de disposer d'un marché à bons de commandes pour la réalisation des prestations. Ainsi, à ce jour, la Ville, La Roche-sur-Yon Agglomération, Aubigny-Les Clouzeaux, Dompierre-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Landeronde, Mouilleron-Le-Captif et Nesmy sont dans le groupement.

Le marché actuel étant terminé depuis le 29 février 2024, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de l'attribution de l'accord-cadre concernant le traitement curatif des frelons asiatiques et d'autoriser Monsieur Luc BOUARD, Maire, ou Madame Sylvie DURAND, Adjointe, à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre et exécution.

En application des critères susvisés, la Commission d'appel d'offres du 28 mars 2024 a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise Prophy végétal (85 000 La Roche-sur-Yon) pour un montant annuel de 48 500 euros H.T.

**Romain BOSSIS** : « Merci Madame AUBIN-SICARD. Le nombre de nids de frelons asiatiques ne cesse de progresser depuis 2011, et cette espèce a été classée comme « espèce envahissante préoccupante ». Elle a en effet un fort impact sur la biodiversité et sur les populations d'abeilles, avec des conséquences sur les apiculteurs, qu'ils soient amateurs ou professionnels. Sa surveillance est strictement encadrée par le code de l'environnement, et notre Collectivité prend en charge la destruction des nids chez les particuliers depuis 2015. Si détruire les nids existants est une chose, prévenir en parallèle la nidification par la capture des reines fondatrices – notamment en cette période de début de printemps –, est également essentiel pour lutter efficacement contre leur prolifération. Il nous a été présenté en commission un projet de piégeage sélectif, mais uniquement concentré sur certaines zones (écoles, ruches, parcs). Or, certaines communes en France et en Vendée proposent des systèmes de déclarations collaboratives et des mises à disposition de piégeages individuels pour les particuliers, ainsi que des formations, l'idée étant de piéger les reines en début de saison pour éviter qu'elles aillent essaimer et créer d'autres nids. Ce sont des mesures complémentaires basées sur la prévention en amont, plutôt que la destruction des nids *a posteriori*, qui est relativement coûteuse. On peut citer l'exemple du département des Côtes d'Armor, avec une mobilisation de piégeurs volontaires de la mi-février jusqu'à début mai qui installent des pièges spécifiques – puisqu'il faut aussi limiter l'impact sur les autres espèces. D'ailleurs, 162 communes de ce département ont participé à cette première grande campagne de piégeage en 2023, avec 6 500 piégeurs mobilisés au total qui ont capturé près de 100 000 fondatrices, évitant ainsi la naissance d'autant de nids qu'il aurait fallu détruire *a posteriori*. De plus, cette campagne a permis un gain économique pour la collectivité. Par conséquent, qu'est-il prévu en la matière sur notre territoire ? »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Nous n'avons pas attendu les Côtes d'Armor pour engager différentes expérimentations sur le piégeage des reines, puisque plusieurs tests ont été engagés sur l'Agglomération, et que nous travaillons de manière très étroite avec l'Abeille vendéenne. Malheureusement, tous les pièges qui ont été expérimentés ont non seulement piégés des reines de frelons asiatiques, mais aussi une quantité d'insectes, avec un impact négatif sur la biodiversité. Ces pièges ont donc été abandonnés – et je ne sais pas si tel est le cas dans les Côtes d'Armor –, mais sachez que le dernier concours Lépine a mis en évidence un piège beaucoup plus satisfaisant sur le plan de la préservation de la biodiversité. Ce piège s'appelle Jabeprode, et nous avons engagé l'acquisition de cette nouvelle sorte de piège avec l'Abeille vendéenne. Cela nous permettra donc de vérifier si les promesses sont bien au rendez-vous. Pour vous donner un ordre d'idée, nous avons 1 300 ruches sur l'Agglomération et 119 apiculteurs, ce qui signifie que c'est une activité importante. Ce travail avec l'Abeille vendéenne est donc tout aussi important, à la fois sur l'aspect préventif et sur l'aspect curatif. En attendant, la solution la moins dangereuse était effectivement de détruire ces nids car nous n'avions pas de solutions satisfaisantes en termes de prévention. »

**Guy BATIOU** : « Je me permets de prendre la parole, puisque je suis adhérent de l'Abeille vendéenne et apiculteur à mes heures perdues. Je vous confirme qu'il faut être constamment en protection lorsque ces frelons arrivent. Concernant la méthode de prévention, nous avons un piégeage précoce qui fonctionne assez bien en ce moment, qui nous permet de ne pas trop piéger d'autres insectes. Cependant, il faut le faire très tôt dans la saison, puisqu'une reine capturée représente 1 500 frelons en moins en moyenne. Par ailleurs, j'aimerais que l'on fasse quelque chose en termes de prévention, car les gens ne savent pas reconnaître les nids ou un frelon asiatique. Or, il est important qu'ils puissent prévenir dès qu'ils en repèrent un, ou dès qu'ils soupçonnent la construction d'un nid. J'insisterai donc sur la prévention car si nous arrivons à piéger tôt, nous en piégeons finalement très peu. »

**Monsieur le Maire** : « Il est évident que nous avons tous ces critères en tête. D'autre part, je rappelle que les Agglo-yonnais peuvent se rendre sur le site de Lafayette, puisqu'il y a un nid et que des explications sont données à ce sujet. Nous menons ces opérations depuis déjà neuf ans, et nous continuons bien évidemment à nous soucier de ce problème. Il est clair que nous ne faisons jamais assez de prévention et jamais assez d'information, et nous allons poursuivre dans ce sens. Enfin, je remercie l'Abeille vendéenne de nous accompagner. »

*Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.*

## **6. Marchés publics de travaux, fournitures et services - Autorisation de signature d'avenants**

**Sylvie DURAND** : Le Conseil est appelé à autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- V19160 - Avenant n°1 : modification des statuts du titulaire du marché entraînant notamment des changements d'adresse postale, de coordonnées bancaires et de numéro de SIRET ;
- V19164 - Avenant n°1 : modification des statuts du titulaire du marché entraînant notamment des changements d'adresse postale, de coordonnées bancaires et de numéro de SIRET ;
- V23005 - Avenant n°3 : ajout de prestations concernant ce marché de travaux (reprise d'enrobés complémentaire pour une zone dans la cour maternelle suite au mauvais état de l'enrobé existant autour des zones de réfection) ;
- V23006 - Avenant n°1 : modification des prestations en moins-value et en plus-value ;
- V23007 - Avenant n°2 : modification des prestations en moins-value et en plus-value ;
- V23009 - Avenant n°1 : intégration au marché de prestations supplémentaires ;
- V23014 - Avenant n°1 : intégration au marché de prestations supplémentaires ;
- V23018 - Avenant n°1 : intégration au marché de prestations supplémentaires ;
- V23046 - Avenant n°2 : il s'agit d'organiser le transfert du marché à la société Vital concept (22600 Loudéac) suite à la mise en place d'un contrat de location gérance entre les deux sociétés. Tous les droits et obligations nés du marché sont transférés à la société Vital concept qui devient donc le nouveau titulaire.

*Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.*

## **7. Sécurisation des groupes scolaires Léonce Gluard, Pyramides, Jean Moulin et Jean Yole - Demandes de subventions**

**Sylvie DURAND** : La Ville souhaite sécuriser quatre groupes scolaires situés en quartier prioritaire : les Pyramides, Jean Yole, Jean Moulin et Léonce Gluard. À ce titre, la Ville a candidaté au dispositif du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sur le volet « sécurisation des équipements scolaires ». Ces demandes de subventions portent sur les systèmes d'alertes, la sécurisation des portes et les fermetures, ainsi que sur le rehaussement des franchissables. Ces établissements bénéficient tous d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Il est donc proposé au Conseil d'approuver le plan de financement ainsi que les demandes de subventions.

**Nicolas HÉLARY** : « Nous voterons bien évidemment cette délibération, d'autant que ces mesures étaient attendues par une partie des enseignants. Je rappelle en effet que les premiers dispositifs qui avaient été mis en place lors des premiers plans de prévention de mise en sécurité étaient des sifflets. Le fait de moderniser et de mettre des bips est donc beaucoup plus discret, et cela permettra d'envoyer des messages. Ce dispositif est donc parfait. En revanche, et je pense que nous serons tous d'accord sur ce point, il y a quand même une certaine schizophrénie des services de l'Etat. D'un côté, ils considèrent les quartiers de la ville comme prioritaires, ils mettent en place des dispositifs spécifiques et des financements spécifiques pour les écoles de ces quartiers, et de l'autre les quartiers prioritaires

ne sont pas reconnus dans les réseaux d'éducation prioritaires, et ne bénéficient pas des mêmes moyens qui sont alloués à ces réseaux. D'ailleurs, une fermeture d'école est en cours sur l'école Laennec, et je souhaiterais que nous puissions appuyer la demande de maintien de moyens et de moyens complémentaires – sachant que j'ai déjà envoyé un courrier en ce sens à la Dasen. »

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **8. Centre technique municipal - Reprise de matériel**

**Patrick DURAND :** La société Norematt propose de racheter un matériel de broyage et d'entretien des accotements au prix de 8 000 euros nets de taxes. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les conditions de cette reprise.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **9. Parking Napoléon - Instauration des tarifs du stationnement horaire et des abonnements**

**Patrick DURAND :** Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la tarification du Parking napoléon.

#### **Tarification horaire :**

<b>Durée</b>	<b>Tarif H.T.</b>	<b>Tarif T.T.C</b>
Les quatre premiers quarts d'heures (de 0 à 1 h 00)	Gratuit	
Les quatre quarts d'heures suivants (de 1 h 00 à 2 h 00)	0.42 €	0.50 €
Tous les quarts d'heures suivants (de 2 h à 24 h 00)	0.25 €	0.30 €
L'heure supplémentaire (au-delà de 24 h 00)	0.83 €	1.00 €
Forfait nuit (19 h - 9 h)	1.67 €	2 €
Le ticket perdu par 24 h	23.67 €	28.40 €

#### **Tarification spécifique aux abonnements :**

<b>Type d'abonnement</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>	<b>Soit un coût de revient au mois</b>
24 h/24 h – Annuel	360 €	432,00 €	36,00 €
24 h/ 24 h - Trimestriel	100 €	120,00 €	40,00 €
24 h / 24 h – Mensuel	37,50 €	45,00 €	45,00 €
6 h – 21 h 7j/7j - Annuel	240 €	288,00 €	24,00 €
6 h – 21 h 7j/7j - Trimestriel	66,67 €	80,00 €	26,67 €
6 h – 21 h 7j/7j - Mensuel	25 €	30,00 €	30,00 €

### **Modalités relatives aux véhicules électriques**

Le stationnement des véhicules 100 % électriques est gratuit. Les modalités d'accès et de stationnement des véhicules 100 % électriques sont déterminées par arrêté du Maire.

**Martine CHANTECAILLE :** « Lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février, nous avons demandé quelle serait la date d'ouverture de ce parking et Monsieur LEFEBVRE avait répondu que « ce serait incessamment sous peu ». Vous pensiez même que ce serait dans la semaine du Conseil. Or, comme la durée de « l'incessamment sous peu » semble assez extensible, et que vous nous avez répondu que ce serait dans quelques jours, nous verrons bien si c'est un nouveau « incessamment sous peu » et si ce sera de nouveau extensible. D'autre part, il semblerait que les parkings couverts soient sous-utilisés. Aussi, avez-vous prévu des actions d'informations pour inciter les usagers à les utiliser davantage ? »

**Patrick DURAND :** « Nous avons justement mis une petite brochure à la disposition de tout le monde, dans laquelle vous retrouverez l'ensemble des tarifs (tarifs employés, tarifs horaires, tarifs en voirie, tarifs en parking). »

**Monsieur le Maire** : « De plus, des panneaux en entrée de Ville signalent les parkings dans lesquels il y a des places disponibles. Nous avons effectivement beaucoup de mal à faire accueillir nos visiteurs dans les parkings souterrains, puisqu'ils préfèrent les parkings à l'air libre. Il faut donc que nous les incitions à les fréquenter pour desserrer les rues, et nous allons poursuivre nos campagnes d'information dans ce sens. »

**Claire MAURIAT** : « Tout d'abord, pourriez-vous nous donner une date exacte pour l'ouverture du parking ? D'autre part, nous avons bien compris que ce parking permettra d'ajouter une centaine de place couvertes en centre-ville et qu'elles seront idéalement placées. Par conséquent, il nous semble important que ce parking soit très attractif, y compris avec la politique de la première heure gratuite. De plus, vous aviez déclaré que les parkings de rue en air libre pouvaient gêner le trafic des véhicules, ainsi que la circulation des piétons et des vélos, et qu'ils pouvaient poser des problèmes de sécurité. L'idée est donc d'inciter les usagers à aller vers ce type de parking avec la première heure gratuite et avec une communication sur leurs avantages tarifaires. Enfin, j'espère aussi que ce nouveau parking sera incitatif pour que les vélos puissent s'y garer, et que les utilisateurs aillent au cinéma et dans les commerces – que ce soit pour les vélos simples ou pour les vélos cargos des familles. J'espère donc que ce parking comptera de nombreuses places gratuites pour eux.

Si nous voulons aller encore plus loin pour inciter les gens à se garer dans ces parkings couverts plutôt que dans la rue, nous pourrions envisager de réduire la place globale de la voiture en ville. Cela serait non seulement pertinent pour des enjeux de trafic et de sécurité, mais aussi pour des raisons de pollution et réduction de gaz à effet de serre. Il serait donc intéressant d'envisager à termes de supprimer l'heure de stationnement gratuite sur la chaussée en centre-ville, sauf pour les professionnels de l'aide et du soin et pour les artisans en intervention. Mais pour que cela soit acceptable, encore faudrait-il de réels parking-relais d'entrée de ville et un réseau de bus plus performant, y compris le soir et le week-end, par exemple pour aller au cinéma. Si vous nous le promettez pour bientôt, j'espère que nous aurons l'occasion de revenir ensemble sur ce sujet. »

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup pour cette liste à la Prévert. De plus, vous me posez une question à une réponse que je vous ai déjà donnée. Je n'aurai donc pas l'outrecuidance de vous répondre à nouveau. Je laisse la parole à Monsieur ABDALLAH. »

**Malik ABDALLAH** : « Je rappelle qu'une nouvelle Délégation de service publique (DSP) sur la mobilité entrera en vigueur à partir du mois de septembre, et que vous n'avez pas voté cette DSP à l'Agglomération. Cette DSP permettra d'amplifier fortement notre réseau de bus sur le territoire, avec des augmentations assez rapides du nombre de bus et de leur fréquence dans les communes. Je vous propose donc d'attendre le mois de septembre pour voir ce nouveau réseau de bus, puisqu'il sera beaucoup plus efficace. D'autre part, nous travaillons également sur la mise en place de vélos en libre-service, et sur l'augmentation du nombre de vélos électriques. D'ailleurs, nous n'avons aujourd'hui aucune liste d'attente pour les vélos à assistance électrique sur notre territoire. Enfin, je vous rappelle que des parkings en entrée de ville sont également prévus, et que le premier arrivera route de Nantes cet été. Ce travail de parkings en entrées de ville est donc déjà réalisé, conformément à notre PLU. »

**Patrick DURAND** : « Pour compléter, je rappelle également qu'il y a déjà le parking Monseigneur Deval et le parking de la Simbrandière en entrée de ville, ainsi qu'un parking de 200 places rue Olivier de Serres et un autre de 40 places rue de Renou. »

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

## **10. Dénomination des voies et des espaces publics**

**Laurence GILLAIZEAU** : Après propositions de la commission du 20 février 2024, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les suggestions de dénominations de voies et espaces publics.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

**Monsieur le Maire** : « Nous essayons progressivement d'inverser les tendances des noms de rues. C'est pour cette raison qu'il y a huit noms de femmes pour deux noms d'hommes. Je félicite donc Madame GILLAIZEAU et son équipe, il faut continuer dans ce sens. »

## **11. Mandat spécial - Salon de l'agriculture**

**Sylvie DURAND** : Il est proposé au Conseil d'accorder un mandat spécial à Luc BOUARD, Nathalie GOSSELIN, Frédérique PÉPIN, Françoise RAYNAUD et Bruno GUILLOU dans le cadre d'un déplacement au Salon de l'agriculture du 27 au 28 février 2024.

**Nicolas HÉLARY** : « Il y a deux soucis dans cette délibération. Premièrement, il est dit très clairement que ce mandat « doit faire l'objet d'un mandat spécial accordé expressément en amont par délibération du Conseil municipal ». Il y a donc déjà un problème de forme et de légalité sur ce mandat. Deuxièmement, et surtout, nous avons voté tout à l'heure un règlement intérieur prévoyant un plafonnement à 170 euros par nuitée en région parisienne pour les agents et les élus de la Collectivité. Or, nous dépassons ce plafond de 61 euros, puisque le montant de ces nuitées est de 231 euros par personne. Vous avez dit tout à l'heure que les nuits parisiennes étaient devenues extrêmement chères et que leurs coûts avaient explosé, mais on trouve des nuits beaucoup moins chères que ce tarif, y compris en périodes de salons. D'autre part, nous avons reçu assez étonnement une invitation pour participer à ce salon, et votre directeur de cabinet avait indiqué dans son message que les frais de transport, ainsi que l'entrée au salon et la nuit d'hôtel seraient pris en charge par la Collectivité si l'élu souhaitait rester à Paris le mardi soir. C'est donc un choix délibéré des élus de rester sur Paris le mardi soir, et par conséquent, il n'y a aucune raison de déroger au plafond de 170 euros. Enfin, pourriez-vous aussi nous faire un retour de votre visite, sachant bien entendu que nous voterons contre cette délibération ? »

**Claire MAURIAT** : « Je ne reviendrai pas sur la question du vote *a posteriori*, alors que ce mandat a été accordé expressément en amont, ni sur cette prise en charge financière déplafonnée qui justifie que nous votions aussi contre cette délibération. Ceci étant, il est évoqué dans la délibération : « une mission déterminée de façon précise, circonscrite dans le temps et accomplie dans l'intérêt communal ». De fait, nous souhaiterions connaître le contenu de cette mission, et particulièrement les problématiques qui ont été pointées à plusieurs reprises de pouvoir fournir la restauration collective en produits labellisés et en agriculture bio pour entrer dans le cadre de la loi EGALIM, dont il a largement été fait mention lors de la crise agricole. Je rappelle en effet que la loi EGALIM demande à la restauration collective de fournir au moins 50 % de produits avec labels de qualité et 20 % de produits bio, ce qui bien sûr n'est qu'un minimum, puisque 100 % devrait être l'objectif visé si l'on raisonne en termes de santé et de protection de l'environnement. D'autre part, j'évoquerai aussi la difficulté à se fournir en produits locaux pour soutenir nos agriculteurs et s'inscrire dans les enjeux de notre Projet alimentaire de territoire (PAT). À ce titre, je rappellerai les échanges récents qui se sont déroulés dans le cadre des ateliers du PAT, qui évoquaient les difficultés liées aux contraintes de la commande publique pour se fournir auprès de producteurs locaux. Ces échanges soulignaient également le manque de soutien aux agriculteurs, et surtout à ceux qui cherchent à s'orienter vers les débouchés locaux, dont la restauration collective de leur territoire, ou encore à ceux qui veulent produire en bio ou en raisonné. Comme il a été mentionné dans le *Ouest-France* d'hier « une partie de la transformation et de la transition de l'agriculture est entre les mains de la restauration collective ». J'aimerais donc savoir si vous avez pu aborder tous ces sujets lors de vos échanges au salon de l'agriculture, et plus largement, si vous pouviez nous faire connaître le rapport de votre mission. »

**Monsieur le Maire** : « Il s'agit ici de voter une délibération concernant un mandat, et non pas de faire le procès ou non du salon de l'agriculture. De plus, je rappelle qu'un rapport d'activité est fourni chaque année, et que nous en ferons bien évidemment un cette année. »

**Sylvie DURAND** : « Je suis tout à fait d'accord que la délibération doit être prise en amont. Cependant, vous savez tout comme moi que nous ne connaissons pas forcément le nom des élus qui se déplaceront en fonction des dates de Conseils. Nous avons donc fait en fonction. Concernant les frais de déplacements, comme je vous l'ai dit en commission, et comme Monsieur le Maire vous l'a dit lors de la délibération, se loger à Paris devient très compliqué avec des prix exorbitants. Ou alors, il faut aller se loger très loin de Paris pour avoir des prix un peu plus intéressants, mais certains lieux ne sont pas toujours très corrects. Quant au déplafonnement, il est conforme aux dispositions du décret du 3 juillet 2006. »

**Nathalie GOSSELIN** : « J'aimerais vous faire un retour intéressant dans le cadre de ma délégation du numérique. J'ai participé à un Hackathon organisé par Agritech, avec l'entreprise Mistral qui est une des rares entreprises françaises du numérique sur l'intelligence artificielle, où il était question d'économies d'énergie, d'eau et d'écologie. Il a été dit lors des tables rondes qu'on ne fera pas



d'écologie sans numérique, sauf que ce n'est pas vertueux. L'idée était donc de réfléchir au profit de l'agriculture avec ces intelligences artificielles. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Nous avons également du mal à comprendre cette décision par rapport au règlement que nous venons de voter. Puisque vous mettez en avant le prix exorbitant des chambres à Paris, comment expliquez-vous cet écart entre deux délibérations, avec des montants différents pour la même ville ? »

**Sylvie DURAND** : « Parce que ce sont deux cadres différents. La règle générale est basée sur 170 euros. Or, nous sommes ici dans le cadre d'un dépassement, puisqu'il s'agit d'un salon, qu'il y a énormément de réservations et que les tarifs sont plus élevés. »

**Question adoptée à la majorité par 29 voix pour.**

**10 Contre** : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.

**5 élus ne prenant pas part au vote** : Monsieur Luc BOUARD, Madame Nathalie GOSSELIN, Madame Frédérique PÉPIN, Madame Françoise RAYNAUD et Monsieur Bruno GUILLOU.

#### **12. Maitrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de voirie - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature**

**Patrick DURAND** : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération pour un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de voirie. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **13. Modifications de domanialité - Classement et déclassements d'emprises foncières - Impasse de la Grange lotissement Maison Neuve des Landes et boulevard Michel-Ange quartier des Jaulnières**

**Patrick DURAND** : L'aménageur BMP a achevé les travaux de voirie des lotissements Maison Neuve des Landes 1 et 3 et des régularisations foncières doivent être réalisées pour les parcelles section DZ numéros 258 et 260, situées impasse de la Grange, lotissement de Maison Neuve des Landes.

Il est proposé le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DZ numéro 260 (2 mètres carrés) et le déclassement du domaine public, en vue de leur aliénation, de la parcelle DZ 258 d'environ 1 mètre carré située impasse de la Grange et d'une emprise foncière d'environ 5 mètres carrés située boulevard Michel-Ange.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver ces modifications de domanialité.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **14. Cession d'une emprise foncière au profit de Monsieur Jean-Pierre Blanchard et de Madame Christelle Chevillon - Impasse de la Grange lotissement de la Maison Neuve des Landes**

**Patrick DURAND** : Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de la parcelle cadastrée section DZ numéro 258, d'une contenance de 1 mètre carré, située impasse de la Grange au sein du lotissement de La Maison Neuve des Landes 1 et 3, au profit de Monsieur Jean-Pierre Blanchard et de Madame Christèle Chevillon. Cette cession permet de rectifier l'alignement de l'impasse de la Grange. Les frais d'acte seront pris en charge par l'aménageur BMP.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **15. Cession d'une emprise foncière nue au profit de Madame Muriel Hurtebize - Boulevard Michel-Ange - Quartier des Jaulnières**

**Patrick DURAND** : Madame Hurtebize est propriétaire de la parcelle cadastrée section AS numéro 320, située 17 boulevard Michel-Ange. Dans le but de préserver un chêne, elle a sollicité la ville de La Roche-sur-Yon afin d'acquérir une emprise foncière d'une superficie d'environ 5 mètres carrés permettant ainsi de déplacer sa clôture. La Ville a procédé à la désaffectation et au déclassement au présent Conseil permettant ainsi cette aliénation.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver cette cession au prix total estimé à 500 euros H.T., soit 100 euros H.T. le mètre carré, étant précisé que les frais incombant à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **16. Cession d'un ensemble immobilier au profit de la SCI Chloé - 20 rue Flora Tristan - Délibération modificative**

**Pierre LEFEBVRE** : Par délibération du 19 septembre 2023 il a été approuvé la vente d'un ensemble immobilier 20 rue Flora Tristan au profit de Madame Batelli. Toutefois, elle a émis ultérieurement le souhait d'acquérir ce bien sous forme d'une Société civile immobilière dénommée SCI Chloé. Il est donc proposé au Conseil d'approuver la cession immobilière à la SCI Chloé, toujours au prix de 126 000 euros, étant précisé que les frais de cette vente seront supportés par l'acquéreur.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **17. Acquisition d'une emprise foncière auprès de Monsieur Christophe Aubret et Madame Chantal Chevillon - Impasse de la Grange lotissement de La Maison Neuve des Landes**

**Patrick DURAND** : Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de la parcelle cadastrée section DZ numéro 260, d'une contenance de 2 mètres carrés, située impasse de la Grange au sein du lotissement de La Maison Neuve des Landes 1 et 3, appartenant à Monsieur Christophe Aubret et Madame Chantal Chevillon. Cette acquisition permet de rectifier l'alignement de l'impasse de la Grange. Les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'aménageur BMP.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **18. Modification de domanialité - Approbation de classements et déclassement**

**Pierre LEFEBVRE** : Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des classements et à des déclassements d'emprises foncières en vue de leur donner une nouvelle vocation. À ce titre, la Ville souhaite classer dans le domaine public des voiries, parkings et espace vert, avenue Guy Trajan, allée de la Minoterie, rue des Cheminots, rue Pierre Sénard et déclasser du domaine public une portion d'espace vert rue Raymond Bossis.

Le Conseil municipal est ainsi appelé à approuver les modifications de domanialité suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 au 26 février 2024.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **19. Acquisition d'une emprise foncière auprès de Vendée Habitat - Rue des Myosotis quartier Forges Bacqua**

**Pierre LEFEBVRE** : Le Conseil est appelé à approuver l'acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de la parcelle cadastrée section BI numéro 807, d'une contenance de 233 mètres carrés, située rue des Myosotis quartier Forges Bacqua, auprès de Vendée Habitat. Cette parcelle sera classée dans le domaine public. Les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

## **20. Cession d'une emprise foncière au profit de Madame Sophie Prou et servitude- Impasse de la Petite forge quartier Forges Bacqua**

**Pierre LEFEBVRE** : Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession de la parcelle cadastrée section BI numéro 945, située impasse de la petite Forge, d'une superficie d'environ 162 mètres carrés, au profit de Madame Sophie Prou au prix de 140 euros H.T. le mètre carrés soit un prix estimé de 22 680 euros H.T. Afin de permettre à Madame Prou d'accéder au domaine public via la parcelle BI 807, propriété Ville, une servitude de passage piéton sera intégrée à l'acte. Il est précisé que tous les frais relatifs à la vente et à la servitude seront à la charge de Madame Sophie Prou.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

## **21. Cession au profit de Monsieur Yohann Jean et Madame Manon Carradu d'une emprise foncière nue - Rue Raymond Bossis lotissement de La Maison Neuve des Landes**

**Pierre LEFEBVRE** : Monsieur Yohann Jean et Madame Manon Carradu ont sollicité la ville de La Roche-sur-Yon pour acquérir une portion de la parcelle cadastrée section P numéro 669p d'une superficie d'environ 45 mètres carrés, actuellement à usage d'espace vert public, en vue de construire un garage attenant à leur propriété située 14 rue Raymond Bossis au sein du Lotissement de La Maison Neuve des Landes. La Ville a procédé à une enquête publique permettant de déclasser cette portion du domaine public, approuvée par délibération du présent Conseil.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver la cession de cette emprise foncière au prix de 123 euros H.T. le mètre carré, soit un prix total estimé de 5 535 euros H.T. Il est précisé que les frais d'acte seront pris en charge par les acquéreurs.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

## **22. Acquisition d'une emprise foncière à usage de voirie auprès de la SASU Capwest groupe - Rue Olof Palme - Délibération modificative**

**Pierre LEFEBVRE** : Par délibération n°11 du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition auprès de la Société West Finances de la parcelle cadastrée section CD numéro 491 d'une superficie d'environ 1 625 mètres carrés au prix de 19 500 euros H.T., située rue Olof Palme, en vue de la réalisation d'une continuité piétonne entre la rue Olof Palme et la rue Georges Durand. Le nom du vendeur ayant été modifié depuis cette délibération, il est proposé au Conseil d'autoriser cette acquisition.

**Romain BOSSIS** : « Nous sommes intervenus en commission sur deux points. Premièrement, nous regrettons que la nouvelle résidence soit collée à la route, alors qu'il y avait de la place à l'arrière, empêchant ainsi tout projet futur de création d'une voie cyclable digne de ce nom sur cette portion d'entrée de ville – ou même de plantation d'arbres. Deuxièmement, il est mentionné dans la délibération une continuité piétonne pour créer le lien entre la rue Olof Palme et la rue Georges Durand. Cependant, est-il aussi prévu un aménagement pour les vélos ? »

**Malik ABDALLAH** : « Il s'agit de l'aménagement d'une voie piétons-cycles. D'ailleurs, nous sommes allés sur place avec le Comité du cycle pour faire le trajet en vélo sur l'ensemble de la rue Olof Palme, afin d'imaginer la création d'une future piste cyclable sécurisée sur la totalité de la rue. Les schémas sont donc en cours de réalisation. »

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

## **23. PRIR de la Vigne-aux-Roses - Cession d'une emprise foncière au profit de Vendée Habitat rue Emile Gabory - Quartier du Bourq-sous-la-Roche**

**Pierre LEFEBVRE** : Dans le cadre du Programme d'intérêt régional (PRIR) de la Vigne-aux-Roses, réalisé en partenariat avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), la déconstruction de logements appartenant à Vendée Habitat au sein du quartier de la Vigne-aux-Roses a été réalisée. La Ville doit mettre à disposition du foncier afin de reconstituer ces logements. La Ville a identifié une emprise foncière d'environ 1 149 mètres carré, localisée rue Emile Gabory, parcelles et fractions de parcelles cadastrées BW n°122p-637-639-642-1267p-871p, relevant du zonage Ub.

Au vu de l'avis de la Direction immobilière de l'Etat du 13 février 2024, la cession à l'euro symbolique avec dispense de paiement au profit de Vendée Habitat, conformément au protocole d'accord de l'ANRU, permettra la construction de dix logements.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **24. Convention de servitude au profit de Enedis - Aménagement technique - Route de Mouilleron**

**Pierre LEFEBVRE :** Le Conseil municipal est appelé à approuver les termes d'une convention de servitude au profit de Enedis relative à la pose d'une canalisation souterraine sur la parcelle BM 428 située route de Mouilleron.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **25. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades**

**Monsieur le Maire :** « Comme vous avez pu le voir, les commerçants de La Roche-sur-Yon ont réalisé une très belle braderie le week-end dernier, avec beaucoup d'efficacité, et qui a ravi tout le monde. Ils auront également une opération nocturne jeudi prochain, et je vous engage tous à y participer. Les commerçants se prennent en effet en main avec leur association des Vitrines de centre-ville pour faire de l'animation commerciale. Pour mémoire, je rappelle qu'il y avait plus de 20 % de taux de vacance dans les commerces de La Roche-sur-Yon il y a dix ans, et que ce taux est aujourd'hui inférieur à 4,5 %, ce qui rend l'acquisition de commerces un peu compliquée. Nous sommes sollicités sans arrêt par des nouveaux commerces qui veulent s'installer dans la Ville, mais tous les emplacements sont quasiment tous occupés. Ceux qui ne le sont pas le sont soit pour des raisons techniques, soit parce qu'ils sont déjà promis pour d'autres activités. »

**Frédérique PEPIN :** Afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité. Le comité de suivi, réuni le 13 février 2024, a examiné deux nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 14 000 euros. Il est proposé au Conseil l'approbation de ces deux demandes de subvention :

- Une aide de 7 000 euros pour Mme Arrar (Debo projets), pour un projet au 5 rue des Halles ;
- Une aide de 7 000 € pour M. Ayral (SCI Ar Vallet) pour un projet au 15 bis place du marché.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Madame Aurore RAVEZ ne prenant pas part au vote.**

#### **26. Approbation du Contrat de ville engagements quartiers 2030**

**Monsieur le Maire :** « Je rappelle que le précédent Contrat de ville est terminé et qu'il nous a permis d'accompagner le développement des quartiers sensibles. Je pense en particulier à celui de Pont Boileau, dont le PRIR nous a permis de rénover complètement ce quartier. D'ailleurs, la rénovation des appartements est en train de se terminer, et l'espace public a également repris des couleurs. Je rappelle que nous venons de voter le nom de la nouvelle place du quartier, qui s'appellera La vie en rose. Toutes ces opérations ont été menées dans la continuité du contrat ANRU, qui a aussi permis la rénovation du quartier Forges. Il suffit en effet de se souvenir de ce quartier au début des années 2000 et comment il est aujourd'hui. La Municipalité précédente l'avait en effet placé sous le signe de l'ANRU. Il est vrai que les travaux sont longs, puisque les bâtiments sont toujours en construction, mais les nouveaux logements devraient être terminés prochainement – soit 16 ans après le lancement de l'ANRU dans ce quartier. C'est dire si la rénovation et la relance d'un quartier prennent beaucoup de temps.

Après les quartiers de Forges et de Pont Boileau, nous engagerons ensuite la rénovation totale du quartier Liberté. Nous sommes là aussi en contact avec l'ANRU pour travailler sur ce dossier, et répondre ainsi à la demande des habitants en proposant de nouveaux aménagements. Nous avons donc besoin de la mobilisation de tout le monde, y compris celle des bailleurs sociaux. Certes, nous n'aurons pas encore résolu tous les problèmes, que ce soit dans les quartiers sensibles, ou dans les autres quartiers, mais ce nouveau Contrat de ville va nous permettre de placer les principaux axes de travail. Dans le précédent Contrat, nous avons été extrêmement directifs sur les actions à mener et sur

les choses à faire ou à ne pas faire. Aujourd'hui, nous avons préféré laisser un peu plus d'espace car les choses évoluent énormément. Nous l'avons vu au cours de ces six dernières années avec la Covid-19. Il est donc important de pouvoir faire évoluer les axes principaux au fur et à mesure des mois, qu'il s'agisse aussi bien de la jeunesse que de la sécurité ou de la santé. C'est donc un travail très dense qui a été réalisé par les services et par les élus, et je les remercie vraiment pour cet engagement extrêmement important qui fixe la feuille de route pour les six prochaines années. »

**Nathalie GOSSELIN** : La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et la préfecture de la Vendée, copilotés du contrat, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la Ville, ont travaillé de concert pour élaborer une contractualisation sur la génération 2024-2030 des Contrats de ville, baptisés « Engagements quartiers 2030 », dont les objectifs sont fixés par une circulaire du 31 août 2023. Le Contrat de ville constitue l'espace commun de l'ensemble des partenaires (Etat, Collectivités, acteurs de quartiers, bailleurs sociaux, associations, Conseils citoyens, habitants et entreprises) pour construire des solutions et des projets, mais aussi pour activer des partenariats au bénéfice des habitants des quartiers populaires. Le nouveau Contrat de ville va donc, pour six ans (2024-2030), définir les priorités, les objectifs communs et les engagements respectifs de chaque partenaire. Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver les termes de ce nouveau contrat.

« Je rappelle que nous travaillons sur ce Contrat de ville depuis 2015 et qu'il s'est passé beaucoup de choses depuis cette date entre les nouveaux projets, la crise sanitaire, et toutes les rencontres avec les habitants. En 2022, l'Etat nous a demandé – comme à l'ensemble des villes concernées –, de dresser un bilan de notre politique de la ville, afin d'élaborer une feuille de route nationale et de proposer des ajustements. Globalement, la majorité des villes ont demandé beaucoup plus de souplesse, car nous sommes toujours en train de faire des numéros d'équilibristes pour répondre au mieux aux besoins de la population. Or, cette gymnastique n'est pas toujours très simple, puisque les choses sont très changeantes d'un quartier à l'autre. Heureusement, l'ensemble des échanges que nous avons eus lors des assises de quartier de 2022 nous ont permis de remonter des données précieuses auprès de l'Etat. Au final, nous avons reçu des nouvelles directives l'année dernière, avec très peu de changements, puisque nous conservons le découpage des quartiers de l'ancien contrat (à savoir La Vigne-aux-Roses, Liberté-Zola et Pyramide-Jean Yole). D'autre part, nous avons désormais la possibilité de mettre en place des CPO (Contrat pluriannuel d'objectifs), ce qui nous permettra, avec les porteurs de projet du Contrat de ville, d'organiser des opérations sur trois ans. D'ailleurs, beaucoup d'associations avaient demandé cette possibilité, puisque nous savons qu'il faut gagner la confiance des habitants pour mettre des choses en place dans les quartiers. Nous avons déjà commencé à le faire officieusement avec le Grand R à la sortie de la Covid-19, et allons continuer dans ce sens avec le quartier Liberté. En résumé, donc, ce nouveau Contrat de ville nous permettra beaucoup plus de latitude et de liberté.

D'autre part, sachez que nous avons organisé une réunion de concertation en novembre dernier avec les associations et les signataires des contrats de ville (médiateurs, maisons de quartier, habitants, sages ou encore les conseillers citoyens) pour travailler sur plusieurs axes. Chacun a ainsi déterminé les besoins du terrain et affiné ses propositions, ce qui nous a permis ensuite d'établir des priorités. Nous avons notamment mis en avant des thématiques telles que la transition écologique, la santé mentale, la réussite éducative, l'éducation jeunesse, les accès aux droits, la gouvernance, la participation citoyenne, la lutte contre les discriminations ou encore la place des femmes dans la ville. Par ailleurs, nous travaillons aussi sur les assises de la jeunesse pour remettre les femmes au cœur du sport, puisque nous nous sommes aperçus que de plus en plus de femmes désertaient les stades. Bref, nous essayons vraiment de faire participer tous ces acteurs yonnais, car nous avons la chance d'avoir une vraie richesse à La Roche-sur-Yon, et cette politique de la ville a vraiment pour ambition de réunir un maximum de personnes pour travailler sur l'ensemble de ces difficultés – et aussi sur les belles histoires qui ont vu le jour grâce aux chantiers d'insertion. Enfin, je remercie également tous les services de la Ville et de l'Etat qui ont travaillé sur ce Contrat de ville, que nous avons élaboré en étroite collaboration avec les habitants et les acteurs sociaux.

J'aimerais également revenir sur les propos de Monsieur HÉLARY concernant les écoles, puisque ce Contrat de ville intègre aussi le plan de réussite éducative (PRE). Sachez que 300 enfants sont aujourd'hui suivis dans ce cadre, dont une centaine d'enfants de familles allophones, ce qui est un véritable soutien pour elles. D'autre part, nous avons aussi rendez-vous la semaine prochaine avec la DASEN pour obtenir des dérogations, puisque nous voulons aussi aller vers des dispositifs de cités éducatives ou de zones prioritaires d'éducation. Je rappelle que ce n'est pas possible aujourd'hui car nous n'avons pas de collèges rattachés. C'est pour cette raison que nous avons disséminé certains collèges dans la ville pour une meilleure mixité, et nous savons tous aujourd'hui que ce système a fonctionné. Nous allons donc batailler pour avoir cette reconnaissance, d'autant qu'elle est demandée par les enseignants des écoles concernées.

Enfin, sachez que nous avons reçu tous les nouveaux porteurs de projets il y a quelques semaines, sachant qu'il y a de plus en plus d'acteurs de la culture. Nous allons tester de nouvelles choses, puisque la politique de la ville est en quelque sorte un laboratoire et qu'elle permet justement de tester des choses. Certaines actions fonctionnent et d'autres pas, mais le principal est d'essayer de nouvelles choses pour améliorer les conditions de vie de ces habitants. »

**Guy BATIOU** : « Tout d'abord, il est vrai qu'il y avait une vraie carence de l'Etat concernant les collèges en zones prioritaires, et les enseignants avaient travaillé énormément pour que les enfants de ces quartiers puissent aller dans des collèges avec les enfants d'autres quartiers. Cela a très bien fonctionné et nous avons alors un véritable exemple de réussite éducative. Malheureusement, le gouvernement a répondu « puisqu'ils vont dans les collèges « normaux », il n'y a plus de problèmes dans les quartiers ». Par conséquent, il faudra être très attentif à ce sujet. D'autre part, j'en profite également pour évoquer l'école Jean Yole, qui est vraiment très enclavée, et l'aménagement du quartier Sully devrait justement permettre d'en faire autre chose qu'un établissement complètement enfermé où les gens sont strictement entre eux. Nous savons en effet que l'entre soi ne fonctionne pas. Autrement dit, il est vraiment important que ce Contrat de ville permette aux écoles de s'ouvrir.

S'agissant du contrat en lui-même, il n'y a aucun problème sur les objectifs et sur les constats, et je pense qu'ils sont tous partagés. En revanche, j'aimerais revenir sur les conditions d'implication des habitants, puisque beaucoup de choses partent aussi des quartiers et que les habitants sont extrêmement impliqués. L'idée est donc d'être proactif, en synergie avec les maisons de quartier et la CAF pour faire par exemple des propositions intergénérationnelles. Autrement dit, beaucoup de personnes œuvrent déjà dans les quartiers, et il faut vraiment travailler en collaboration avec elles. Enfin, il est écrit en toutes lettres : « le maintien d'une veille sociale et urbaine sur ce quartier, ainsi qu'une vigilance accrue de la sécurité ». Nous sommes tous d'accord sur ce point, et beaucoup de femmes sont très angoissées de voir leurs enfants évoluer dans ces cercles fermés. Par conséquent, j'aimerais que le travail de prévention qui est déjà réalisé soit aussi mentionné dans ce Contrat de ville, car seule, la veille ne suffira pas. »

**Romain BOSSIS** : « Merci Madame GOSSELIN pour cette présentation, et merci à tous les services qui ont travaillé sur ce document. S'agissant de la forme, ce contrat est plus agréable à lire que celui de 2015 et nous voyons bien qu'un véritable effort de mise en page a été fait. En revanche, nous restons malheureusement un peu sur notre faim concernant le fond.

Certes, il y a de belles intentions, et nous partageons tous les objectifs qui ont été fixés : cohésion urbaine, réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la Ville, amélioration des conditions de vie des habitants. De la même façon, la méthode est assez alléchante, puisque tous les mots-clés sont au rendez-vous, la co-construction, la démocratie participative, le « aller vers ». Cependant, il y a malheureusement très peu d'actions opérationnelles pour améliorer concrètement la situation sur ces trois quartiers prioritaires de la Ville, et pour améliorer la vie des personnes qui y habitent – même si j'entends les arguments sur l'évolutivité, et sur le fait de laisser les acteurs s'impliquer pour compléter les projets. Il y a tout de même un élément extrêmement intéressant dans ce document, celui des données sociodémographiques de ces quartiers. Pour en citer quelques-unes, le revenu annuel moyen d'une personne vivant dans ces quartiers est de 14 000 euros par an, ce qui signifie que près de la moitié de cette population vit sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre est même en-dessous de l'inflation, ce qui veut dire que la situation financière des ménages vivant dans ces quartiers s'aggrave depuis dix ans. Parmi les autres chiffres inquiétants, il y a aussi celui de l'emploi, puisque près d'une personne sur deux est en situation d'inactivité, alors que le taux de chômage du Territoire est de 4,5 %. D'autre part, on note également une très forte concentration en logements sociaux, puisque ces derniers représentent quasiment 30 % du parc social de la Ville, pour environ 10 % de la population globale. Par ailleurs, une famille sur deux est une famille monoparentale, avec notamment des femmes seules qui élèvent leurs enfants. Il est donc très important de pouvoir épauler ces femmes dans ces quartiers. Quant aux transports en commun, un quart des personnes vivant dans ces quartiers n'ont pas accès à un véhicule motorisé, ce qui fait également écho à l'accès aux déchetteries et à la gestion des encombrants. Enfin, un enfant sur deux âgé de 15 à 24 ans n'est pas scolarisé, et 37 % d'entre eux n'obtiennent pas de diplôme. Par conséquent, ces chiffres de l'INSEE dépeignent une réelle fracture sociale dans notre Ville, et comme vous l'avez rappelé, il est effectivement important de prendre à bras le corps cette véritable bombe à retardement sociale. Il y a donc urgence à agir à tous les niveaux, et pas seulement en mettant des coups de pinceaux sur une peinture qui s'écaille. Par exemple le mot « école » n'est pas cité une seule fois dans le volet éducation de ce document, tout comme le mot « République ». Quoi qu'il en soit, il faut vraiment agir à tous les niveaux, aussi bien sur la santé et le lien social, que sur la culture, le sport, l'urbanisme ou encore les transports. Enfin, je voudrais dire un mot sur les maisons de quartier, qui sont effectivement un réel trésor sur lequel il est important de s'appuyer pour mettre en place les politiques publiques. Elles aussi sont très peu citées dans le

document, puisqu'aucun des huit axes de cités ne mentionne leur rôle, alors qu'elles œuvrent dans énormément de champs d'actions et de projets d'animation sociaux. D'ailleurs, l'AMAQY, qui est quand même une association phare dans la Ville, n'est pas citée une seule fois.

Si les intentions peuvent être séduisantes en lisant le document, nous regarderons aussi de plus près les projets qui seront financés, ainsi que leurs déclinaisons dans les quartiers. Ils doivent s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants et des acteurs présents sur le terrain. Vous citez par exemple, page 21, le développement du mentorat, alors que ce projet est déjà mis en place par l'APEP85. Il n'est donc pas forcément nécessaire de faire des choses qui existent déjà sur le terrain, mais plutôt de les valoriser. Enfin, il faudrait aussi apporter une analyse sur la représentativité des conseillers citoyens pour intégrer les habitants au sein des quartiers prioritaires de la Ville. Si la place des habitants n'est pas à contester, leur engagement, encore plus dans ces quartiers où les fragilités sont nombreuses, ne se décrète pas. Ils doivent être accompagnés, et une nouvelle fois les maisons de quartier ont un rôle important à jouer. Aussi, que faisons-nous pour sensibiliser les habitants de ces quartiers à la chose publique et à leur implication dans les différents projets, avant de penser aux formations des conseillers de quartier ? »

**David SALLÉ** : « J'aimerais de mon côté faire un petit focus sur l'aspect santé de ce Contrat de ville, qui est un axe prioritaire pour vous. Vous en déclinez les enjeux à la page 22, mais ils se résument à trois lignes : « renforcer la prise en compte de la prévention et de l'accès aux soins », « renforcer la prise en compte des besoins en santé mentale » et « œuvrer à une alimentation saine et durable ». Ce sont des belles intentions, quoique plutôt vagues, mais qui ne se déclinent en aucune action concrète et particulière à destination de ces quartiers. Or, nous savons que la précarité de ces quartiers vient fragiliser encore plus qu'ailleurs l'état de santé des habitantes et habitants, et leur recours aux soins. Ces quartiers sont aussi plus jeunes, et nous savons aujourd'hui combien cette population est touchée par une précarité importante et souffre psychologiquement. L'accès à une alimentation saine et durable y est d'autant plus mis à mal que l'inflation est importante, et que notre Collectivité ne nous paraît pas suffisamment ambitieuse sur la loi EGALIM. En 2015, le Contrat de ville qui s'étendait jusqu'en 2020, mais qui a été repoussé jusqu'en 2023 en raison de la Covid-19, était autrement plus précis dans ses objectifs et ses moyens – vous l'avez souligné – et dans la manière d'en évaluer l'efficacité. Par exemple, sur la santé mentale, un réseau de veille était cité avec des ambitions intéressantes de sensibilisation, de formation et de déstigmatisation. Malheureusement, je ne pense pas qu'il ait été actif. Aujourd'hui, l'accès aux soins est de plus en plus compliqué, la précarité est plus insidieuse, et vous ne citez que le Contrat local de santé – qui arrive d'ailleurs à échéance – pour évoquer le maillage des différents partenaires. A aucun moment dans le document présenté ce soir il n'est fait référence aux maisons de santé pluriprofessionnelles, au Centre municipal de santé, aux communautés professionnelles territoriales de santé, aux dispositifs d'appui aux parcours de soins, au Centre hospitalier départemental, à l'EPSM George Mazurelle et CCMP, à la Maison des ados, au CSAPA, au CARUD ou encore à la mission locale. Bref, tous ces partenaires qui œuvrent de près ou de loin au repérage de situations ou de problématiques de santé pour engager des actions de prévention qui facilitent l'accès aux dispositifs de soins, qui restent sous-dotés sur la Ville. Si une politique a besoin d'un cap, elle a aussi besoin d'une déclinaison en actions précises et en objectifs mesurables. Or, ces éléments ne me semblent pas suffisants ce soir sur cette thématique primordiale de la santé, et particulièrement dans ces quartiers dits prioritaires. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Monsieur le Maire s'étant absenté quelques instants, je passe la parole à Madame GOSSELIN pour qu'elle vous apporte quelques éléments de réponse. Je voudrais simplement rappeler qu'il y a eu beaucoup de concertations sur ce sujet et que les axes stratégiques qui ont été présentés relèvent des résultats de cette concertation. »

**Nathalie GOSSELIN** : « Je pense que je me suis mal exprimée. Le Contrat de ville n'est pas une liste à la Prévert mais un cadre. Il est donc évident que nous n'entrons pas dans les détails et que je ne citerai pas une action en particulier. D'autre part, je rappelle que ce sont les financements de la politique de la Ville, qui sont de 215 000 euros entre l'Etat et la Ville, qui nous permettront de financer des projets. Les porteurs de projets s'appuient donc sur les grandes thématiques de ce Contrat de ville pour nous proposer des choses que nous allons mettre en place. Par ailleurs, vous dites que nous ne faisons rien pour les maisons de quartier alors que nous leur donnons 3 millions d'euros. Ce ne sont donc pas les grands oubliés de la Collectivité et de La Roche-sur-Yon, bien au contraire. De plus, je rappelle que les maisons de quartier ont un Plan global d'animation qui leur permet justement de mettre des choses en place avec la CAF. Je ne suis donc pas entrée dans tous ces détails, qui sont justement le travail de l'AMAQY en partenariat avec nos services. Bref, je pense que vous n'avez pas bien compris ce qu'est un Contrat de ville. Quant à la santé, je n'entrerai pas non plus dans les détails, puisque tous les acteurs essayent aussi de travailler dans ce sens. Enfin, sachez que nous devons « cocher toutes les cases des commissions » (culture, santé, emploi...), puisque nous avons systématiquement la case « Contrat

de ville » à chaque fois que nous posons une politique. Nous allons donc nous réunir en commission avec des conseillers citoyens, des sages, des élus et des associations, pour déterminer justement les projets que nous allons mettre en place et répondre à tout ce que vous venez de citer. Encore une fois, ne confondez pas tout. Ce Contrat est un cadre, et nous le reverrons d'ailleurs dans trois ans car il n'est pas figé dans le marbre. La politique de la ville n'est pas un long fleuve tranquille, et nous ajusterons les choses au fur et à mesure du temps en fonction des besoins des habitants. »

**Patricia MURAIL-GENTREAU** : « Pour appuyer ces propos, nous travaillons bien évidemment en transversalité avec ma collègue. Je comprends que la santé mentale est un sujet qui vous tient à cœur, comme à moi, mais je rappelle que nous n'avons toujours pas de coordinatrice au PTSM, ce qui nous empêche pour l'instant de travailler de manière approfondie sur les sujets de santé mentale. Pour autant, nous avons bien identifié dans le cadre du Contrat local de santé que les formations de secourisme en santé mentale pouvaient être un sujet porteur. Par ailleurs, sachez que nous organiserons aussi une manifestation sur la santé sexuelle et affective au mois d'octobre, puisque les IST sont en augmentation. Cet événement fera également le lien avec les assises de la jeunesse. Bref, même si tout cela vous paraît nébuleux, nous avons énormément de projets prévus. »

**Nicolas HÉLARY** : « Je voudrais également saluer le travail des associations et des maisons de quartier qui œuvrent sur le territoire, et qui permettent de créer énormément de liens. L'idée n'est pas de juger aujourd'hui le travail de ces associations – qui font du très bon travail et heureusement qu'elles sont là – mais de la politique de la Ville vis-à-vis des quartiers prioritaires. Or, la seule façon de regarder le bilan d'une politique de la ville est de savoir si les quartiers et la situation sociale à l'intérieur des quartiers se dégradent ou s'améliorent, et je pense qu'il y a aujourd'hui une dégradation des relations sociales au sein des quartiers prioritaires de notre Ville. Il faut le regarder en face, et cela signifie que la politique qui est menée depuis dix ans n'est pas la bonne – même si cette dégradation avait commencé avant. Aussi, même s'il y a des choses très intéressantes et des intentions à l'intérieur de ce document, et que « nous cochons beaucoup de cases », je suis un peu sceptique sur la mise en œuvre de la politique qui suivra au regard de ce que vous avez fait depuis dix ans. »

**Guy BATIOU** : « Si nous sommes d'accord avec le cadre, il nous appartient cependant de dire ce que nous souhaiterions y voir. Le sens de nos interventions était donc de dire ce que nous aimerions voir décliner ensuite, et nous veillerons à ce que ce le soit ou puisse l'être. »

**Jacques BESSEAU** : « S'agissant des collèges et les écoles, je rappelle que La Roche-sur-Yon n'est pas classée en zone prioritaire, et que c'est quasiment la seule ville qui garde un réseau de classes KP. C'est en effet une façon qu'a eu l'Education nationale de répondre à nos soucis, puisque nous ne pouvions pas avoir de zone prioritaire. J'en ai d'ailleurs parlé avant cette séance avec la personne de la DASEN, qui a pris conscience de ce souci, et elle souhaite travailler avec nous pour voir s'il est possible de dégager d'autres moyens afin de résoudre cette question. D'autre part, vous dites que les familles ont peu de moyens, mais sachez qu'environ 50 % des aides de la CAF ne sont pas attribuées. Or, les aides représentent une partie importante des revenus d'un certain nombre de foyers. Il y a donc un travail important à mener aussi bien avec la CAF qu'avec l'Education nationale car nous n'avons pas forcément les commandes. En revanche, nous rénovons les quartiers et faisons en sorte que les écoles soient les plus efficaces possibles. Je pense notamment aux quartiers de La Vigne-aux-Roses, de Pont Boileau ou de La Liberté. Nous regardons donc la politique de quartier dans son ensemble, et ce ne sont pas forcément les quartiers favorisés qui ont profité des subsides et des choix de notre Municipalité. »

**Monsieur le Maire** : « Merci à toutes et tous pour ce riche débat. En réalité, il est évident que la politique de la ville ne devrait pas exister si tout allait bien. Ce qui est en cause n'est pas ce qui a été fait depuis 2010, mais plutôt ce qui a été réalisé depuis les années 50 à 80, avec des constructions qui étaient appelées à devenir des ghettos ou des univers assez particuliers. Autrement dit, l'utilisation de ces bâtiments n'a pas répondu à ce pour quoi ils avaient été réalisés au départ. Je rappelle que les bâtiments de la Vigne-aux-Roses et de la Liberté ont été construits pour loger les ouvriers qui venaient travailler à La Roche-sur-Yon, et qui, la plupart du temps, sortaient des fermes de Vendée et étaient heureux de trouver des toilettes et de l'eau courante à l'intérieur. Ensuite, ces bâtiments n'ont pas été entretenus entre 1980 et 2000 – que ce soit à La Roche-sur-Yon ou partout en France –, et on les a laissés vieillir. Au final, ces bâtiments ont perdu leur sens et leur vertu initiale, et il faut désormais les rénover dans leur ensemble. Cela étant, tout ne se résume pas aux bâtiments. Il faut aussi parler de nos médiateurs et de nos accompagnateurs sociaux, qui font un travail extraordinaire et qui ne seront jamais assez nombreux. Or, nous avons absolument besoin de nous appuyer sur eux pour faire profiter tous ces quartiers d'un peu plus de vivre ensemble. D'autre part, nous avons peut-être confié beaucoup trop de choses à l'AMAQY pendant une trentaine d'années, et il est peut-être temps aujourd'hui de trouver un autre mode de collaboration avec cette structure.



Quoi qu'il en soit, nous sommes tous responsables de cette situation et le Contrat de ville a la volonté de mettre tout le monde autour de la table pour travailler en direction de tous les citoyens. Il ne s'agit pas d'accuser les uns et les autres, et j'entends bien le rapport politique dans certaines de vos interventions, mais nous sommes tous assez grand autour de cette table pour dépasser ça et avoir une seule ambition, celle d'être au service de nos concitoyens. Je vous demande donc de voter ce Contrat de ville avec volonté et avec un grand plaisir, car c'est bien ce qu'il porte en lui. »

**Question adoptée à l'unanimité par 34 voix pour.**

**10 Abstentions :** Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.

**Monsieur le Maire :** « Il est dommage que vous vous absteniez, car ce Contrat de ville a la volonté d'embarquer tout le monde dans une politique de la Ville évolutive. »

**27. Conventions entre la ville de La Roche-sur-Yon et le département de la Vendée pour la réalisation d'une action collective d'insertion (ateliers et chantiers d'insertion) en faveur de bénéficiaires du RSA et de jeunes 16-25 ans bénéficiaires du fonds d'aide aux jeunes**

**Monsieur le Maire :** « Je rappelle que nous avons fêté hier les 30 ans des chantiers d'insertion de la ville de La Roche-sur-Yon, avec une conférence remarquable de Monsieur André Chauvet. Ce dernier nous a expliqué que rien n'était jamais totalement perdu dans la vie, et qu'il fallait aller chercher ses propres volontés et ses valeurs au fond de soi-même. Or, ce chantier d'insertion et tout ce qui a été fait depuis 30 ans à la Ville s'inscrit dans cet esprit. D'ailleurs, je voudrais rendre un hommage particulier à Dominique Terrien, qui, après quelques décennies de travail au sein de ces chantiers d'insertion, prendra prochainement une retraite bien méritée. Lui et ses équipes ont en effet mené un travail remarquable, travail qui avait été initié par Jacques Auxiette il y a 30 ans, et que nous allons poursuivre avec d'autres ambitions. »

**Françoise RAYNAUD :** Engagée depuis plus de 30 ans dans l'insertion par l'activité économique, la ville de La Roche-sur-Yon bénéficie du soutien du Conseil départemental qui co-finance l'encadrement et l'accompagnement de bénéficiaires du RSA et de jeunes 16-25 ans. Il est proposé donc au Conseil d'approuver les termes des conventions à intervenir.

« Je voudrais également vous donner quelques chiffres. En 2023, nous avons réalisé 40 embauches dans le cadre du chantier d'insertion Ville, avec seulement 30 % de femmes, puisque nous avons enregistré une baisse importante des candidatures féminines. Nous n'arrivons pas forcément à expliquer cette baisse, et il est difficile pour nous de ne pas répondre ou de ne pas recevoir les candidats qui se présentent. Parmi ces embauches, nous avons réalisé 18 mises en situation de travail (PMSMP). En effet, et nous l'avons encore entendu hier soir lors de la conférence, le meilleur moyen d'intégrer les gens en inclusion est de leur faire découvrir les métiers de l'intérieur, c'est-à-dire en les mettant dans l'entreprise ou dans les structures. D'autre part, nous avons réalisé plus de 26 700 heures de production dans le cadre de l'embellissement de notre Ville et du bien-être de nos Yonnaises et Yonnais, et ce, sur l'ensemble des activités proposées par le chantier d'insertion (petite maçonnerie, espaces verts, peinture dans les bâtiments). Dans le même temps, nous avons accompagné ce public à hauteur de 3 200 heures, avec plus de 1 300 heures de formation (permis de conduire, langue, numérique). Par ailleurs, sachez que la moyenne des parcours est de 12,8 mois, avec 46 % de sorties dites « positives ». Par conséquent, et ces chiffres le démontre, ce chantier d'insertion répond complètement à l'inclusion des personnes de notre Territoire. »

**Romain BOSSIS :** « Tout d'abord, nous souhaitons remercier Madame RAYNAUD, qui, suite à nos discussions en commission, a eu la délicatesse de nous inviter à la soirée du 2 avril consacrée au 30 ans des chantiers d'insertion, ainsi qu'à la visite de la semaine prochaine sur les différents sites des ateliers. Nous tenions à le souligner puisque c'est une des rares invitations que nous avons reçues depuis septembre, comme quoi il ne faut jamais désespérer.

S'agissant du fond, nous voterons bien entendu cette délibération. Vous avez rappelé hier soir l'historique des chantiers d'insertion, avec leur création en 1992 par Jacques Auxiette, où notre Collectivité était à l'époque précurseur. Ils ont été enrichis depuis avec la création de nouveaux chantiers en 2015, et nous nous en félicitons. Ces chantiers sont essentiels pour permettre de réinsérer

dans la société des personnes qui ont subi des accidents de la vie, pour leur redonner confiance, et leur permettre d'envisager d'autres possibles. Par conséquent, nous souhaitons longue vie à ces chantiers d'insertion et à l'ensemble des acteurs qui y œuvrent avec eux. Enfin, nous souhaitons profiter de cette délibération pour reposer la question qui a été posée en Conseil d'agglomération par Madame CHANTECAILLE, concernant la gratuité des bus pour les moins de 25 ans, puisque cette mesure ne s'applique pas aux jeunes de moins de 25 ans qui ne bénéficient pas du RSA. »

**Monsieur le Maire :** « Concernant la gratuité des bus, cette réponse relève du Conseil d'agglomération. »

**Romain BOSSIS :** « Oui, mais nous n'avons pas eu de réponse à l'Agglomération ! »

**Monsieur le Maire :** « Non, pas pour l'instant. »

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

**Monsieur le Maire :** « J'aimerais maintenant dire quelques mots avant d'ouvrir les délibérations de la Commission n°4. Je voudrais d'abord rappeler tout le travail qui a été réalisé par les services de la culture depuis dix ans, et féliciter l'ensemble des équipes culturelles, que ce soit les élus ou les agents. Je pense en particulier à l'une des dernières actions qui ont été mises en place, celle de rendre le théâtre municipal aux artistes et aux Yonnais. Cette action n'a pas été facile à faire, puisqu'il a fallu se heurter à bon nombre de réticences. Or, c'est aujourd'hui un vrai bonheur de voir ce théâtre quasiment toujours plein, et les associations culturelles et de théâtre se sont approprié le lieu avec une rapidité absolument extraordinaire. D'ailleurs, nous sommes désormais saturés de demandes, ce qui prouve que c'est vraiment une belle réussite. Ce théâtre est redevenu un théâtre de ville, ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, et il est aujourd'hui plébiscité par tout le monde. Comme quoi le courage et la ténacité payent. Je rappelle que nous avons tenté ce projet en 2015, et que nous l'avons repris brillamment en 2020. Bravo donc aux équipes culturelles. Je demanderai donc à l'adjoint à la culture de relayer ces félicitations à l'ensemble des acteurs qui ont énormément travaillé sur le sujet, car encore une fois, tout cela n'était pas simple à mettre en place. C'est également un choix financier, puisqu'il pèse un peu plus sur les finances de la Collectivité, mais je pense que cet investissement le valait très, très largement. Enfin, et pour être toujours plus proche de nos concitoyens, j'ai demandé à Madame RAVEZ de rejoindre l'équipe de la culture, puisqu'elle sera désormais chargée de l'éducation artistique et de la diffusion culturelle. Quant à Monsieur ROHO, il assumera d'autres fonctions et d'autres délégations. »

#### **28. Convention de mise en place et de gestion des recettes relatives à la billetterie de l'évènement « Les Z'ateliers »**

**Maximilien SCHNEL :** Dans sa volonté d'accompagner les associations dans le développement de leurs actions culturelles, la ville de La Roche-sur-Yon propose de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers. Dans ce cadre, les services municipaux vont assurer la billetterie de l'évènement « les Z'ateliers » organisé par l'association Compagnie Grizzli qui se déroulera au théâtre le 8 juin 2024. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

#### **29. Convention de mise en place et de gestion des recettes relatives à la billetterie de l'évènement « Les nuits menteuses »**

**Maximilien SCHNEL :** Dans sa volonté d'accompagner les associations dans le développement de leurs actions culturelles, la ville de La Roche-sur-Yon propose de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers. Dans ce cadre, les services municipaux vont assurer la billetterie de l'évènement « Les Nuits menteuses » organisé par l'association Le Menteur volontaire qui se déroulera dans différents lieux de la Ville en juillet 2024. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **30. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Menteur volontaire pour l'organisation des Nuits menteuses**

**Maximilien SCHNEL** : La ville de La Roche-sur-Yon soutient le développement du spectacle vivant sur son territoire et accompagne à ce titre le Festival Nuits menteuses porté par l'association « Le Menteur volontaire », qui se déploie sur l'espace public chaque année au mois de juillet. En 2024, pour sa troisième édition, une montée en puissance de l'événement est envisagée. Ainsi, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **31. Convention de partenariat avec l'association BD Fest**

**Maximilien SCHNEL** : L'association BD Fest organise la seconde édition de son Festival, avec pour objectif de proposer une manifestation gratuite autour de la bande dessinée, en alliant rencontres et dédicaces avec des auteurs de Bande dessinée et faire le lien entre différents acteurs culturels du territoire autour de cette thématique.

Cette manifestation a pour vocation de proposer un programme d'animations au plus proche des habitants du territoire et de favoriser son dynamisme et sa diversité culturelle. Cet engagement en faveur de la lecture pour tous est au cœur des fondements de l'association.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la convention jointe qui définit les rôles et engagements de la Ville et de l'Association dans le cadre de l'organisation de cet événement.

**Guy BATIOU** : « Je n'interviendrai ni sur le fond ni sur la forme, puisque je soutiens totalement cette délibération. Je rappellerai simplement que nous étions intervenus lors du dernier Conseil municipal et du dernier Conseil d'agglomération sur un article concernant le comportement des associations et de leurs préposés, et que nous vous avons alerté sur son contenu. Comme vous aviez dit que cet article figurerait désormais dans toutes les conventions avec les associations, et qu'il n'est pas dans celle-là – ce dont je suis ravi – je me demande ce qu'il en est exactement. »

**Monsieur le Maire** : « Nous allons corriger, puisqu'il devrait effectivement figurer dans toutes les délibérations. »

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **32. Aides à la création et à la diffusion des projets artistiques - Année 2024**

**Maximilien SCHNEL** : Dans le cadre de son dispositif de soutien à la création et à la diffusion des associations locales professionnelles du spectacle vivant et des arts visuels, la ville de La Roche-sur-Yon attribue chaque année des subventions spécifiques ainsi que des aides en nature à des projets répondant à des critères définis.

Chaque projet sélectionné fait à présent l'objet d'une convention globale d'accompagnement qui peut aboutir à une aide à la première diffusion. En 2024, huit projets sont concernés par l'attribution d'une subvention d'aide à la création avec la possibilité d'aides en nature, trois projets sont concernés par l'attribution d'une subvention d'aide à la diffusion avec la possibilité d'aides en nature, et trois projets sont concernés par l'attribution d'aides en nature pour le soutien à la diffusion d'une création suite à son subventionnement au titre de l'exercice 2023. Ainsi, il est proposé :

- 3 000 euros à la compagnie 4 à corps pour la création de son spectacle « Qui Vive » ;
- 2 000 euros à la compagnie Quelqu'unS pour la création de son spectacle « Semer-Cueillir-Manger-Devenir (le monde) » ;
- 1 500 euros à la compagnie La nuit tous les chats pour la création de son enregistrement - spectacle hommage à Barbara ;
- 2 500 euros au collectif Mordicus pour la création de son spectacle « Elvis » ;
- 6 000 euros à la compagnie Le Bazar Mythique pour la création de son spectacle « Amglo ou l'histoire de Narcisse Pelletier » ;
- 2 000 euros à la compagnie Clou pour la création de son spectacle « Caïds » ;
- 3 000 euros à la compagnie Croche pour la création de son spectacle « Tinkui » ;
- 4 000 euros à l'association *To think to do* pour la création du projet de Guillaume Cousin

- « L'Éternel retour » ;
- 2 000 euros à la compagnie Clou pour la diffusion de son spectacle « Céline d'Yon » ;
- 2 000 euros à la compagnie La mouche pour la diffusion de son spectacle « L'Événement » ;
- 3 000 euros à l'association *To think to do* pour la diffusion de l'installation d'art visuel « Le silence des particules ».

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **33. Accompagnement et conseil en direction des projets artistiques innovants pour le territoire - Association Aniaan**

**Maximilien SCHNEL** : Dans le cadre de son projet culturel de territoire, la ville de La Roche-sur-Yon met en place un nouveau dispositif d'accompagnement d'une association culturelle professionnelle, en situation d'émergence. Un panel d'aides en nature sera accordé à l'association retenue sur une année et reconductible deux fois. Pour l'année 2024, l'association Aniaan a été sélectionnée. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **34. Conventions de partenariat et mécénat - La Bicentenaire 2024**

**Sébastien ALLAIN** : La 21<sup>ème</sup> édition de « La Bicentenaire » est un événement sportif, convivial et familial, pour sportifs compétiteurs ou amateurs, de tout âge. Une course décalée, quatre courses pédestres et quatre parcours de randonnée sont organisés sur des parcours urbains, aménagés et sportifs, avec l'aide d'associations (Athlétic Club La Roche-sur-Yon, le Comité départemental de randonnée pédestre, La Galoche, Les Baladins). Différentes sociétés se sont associées pour en assurer la réussite à la fois sur le plan technique, médiatique et sportif. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions :

- de partenariats financiers entre la ville de La Roche-sur-Yon et les sociétés « Intersport » et « GA Synergy » pour « La Bicentenaire » 2024 ;
- de partenariat de valorisation entre la ville de La Roche-sur-Yon et la société « Centre distribution Leclerc - SAS Oudairies ».

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **35. Marche et course disco La Bicentenaire - Convention de partenariat entre la Ville et l'association Le Rire médecin**

**Sébastien ALLAIN** : Dans le cadre de la marche et course disco de La Bicentenaire, la ville de La Roche-sur-Yon souhaite apporter son soutien à l'association Le Rire médecin, et se mobiliser pour la cause des enfants malades. Deux euros seront reversés à l'association par inscription. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

**Martine CHANTECAILLE** : « Je voudrais revenir sur les propos que nous avons déjà tenus l'an dernier. Evidemment, le soutien au Rire médecin ne pose pas de problèmes. Cependant, il aurait pu prendre la forme d'une subvention, puisque vous réitérez le fait de proposer une course urbaine nocturne festive et déguisée, La Bicentenaire disco. Nous vous l'avions dit l'an dernier, et nous sommes d'accord avec vous, les moments de partages conviviaux et joyeux qui solidifient les liens entre les habitants qui participent à l'histoire collective sont importants. Nous sommes également d'accord sur le fait qu'un événement comme celui de La Bicentenaire peut évoluer. Le problème n'est pas là. En revanche, nous regrettons la mise en place d'un système d'inscriptions payantes à 15 euros. Si une grand-mère prend plaisir à participer à cet événement avec ses petits-enfants, l'inscription peut en effet lui revenir cher si elle en a beaucoup. »

**Sébastien ALLAIN** : « Les enfants ne payent pas. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Il n'empêche que 15 euros n'est pas forcément à la portée de toutes les familles. Par conséquent, nous regrettons que La Bicentenaire, dont la marque de fabrique est la

gratuité, devienne maintenant payante à 15 euros, et qu'elle soit aussi limitée à 1 200 personnes cette année, contre 1 500 l'année dernière. Autrement dit, non seulement il faut avoir les 15 euros, mais il faut aussi faire vite pour s'inscrire. Encore une fois, tout cela nous semble éloigné de l'esprit de La Bicentenaire, qui pouvait évoluer dans un autre sens que celui d'une course payante et limitée à quelques inscriptions. »

**Sébastien ALLAIN** : « Le principal est d'avoir des inscriptions. Il y en avait 600 à aujourd'hui à la course disco, sachant qu'il reste encore du temps pour s'inscrire jusqu'à samedi 15 heures. Quant à la course principale, il y a déjà 1 700 inscriptions, et nous en avons 1 000 pour les marches. Nous avons donc près de 3 500 inscriptions à aujourd'hui, ce qui signifie que nous dépasserons le nombre de l'année dernière. Encore une fois, le principal est que les Agglo-yonnais, les Yonnais et les Vendéens profitent de ce week-end, et qu'ils passent un bon moment de sport dans la bonne humeur. »

**Question adoptée à l'unanimité par 36 voix pour.**

**8 Abstentions** : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIELLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.

### **36. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Coordination des clubs de pétanque »**

**Sébastien ALLAIN** : Comme chaque année, l'organisation du National pétanque nécessite une location de chapiteaux. La conjoncture actuelle a entraîné un surcoût de cette facture. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à la Coordination des clubs de pétanque, pour lui permettre de prendre en charge cette dépense.

**Guy BATIOU** : « Puisque nous donnons des subventions, nous pourrions aussi mettre quelques petites conditions, notamment en termes de stationnement des voitures et de déchets. Il faudrait donc aussi rappeler qu'il y a un minimum de règles à respecter puisque nous les subventionnons. »

**Sébastien ALLAIN** : « Je suis d'accord. Nous rajouterons quelques mots à ce sujet dans la convention. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Nous voterons cette délibération. En revanche, s'il est normal que la Ville soutienne ce genre d'événement, nous souhaiterions insister sur la priorité des équipements en termes de subventions, puisqu'ils servent quotidiennement aux clubs qui accueillent des centaines de licenciés. Par exemple, la bâche du boulodrome de Rivoli est tellement en mauvais état qu'elle prend l'eau. D'autre part, vous avez expliqué en Commission que cet événement aura lieu au mois de juin, ce qui permettrait d'économiser les sommes versées. Par conséquent, ces sommes seront-elles fléchées vers un plan de remise à niveau des équipements sportifs de ce type ? De même, pourriez-vous nous exposer ce que vous pensez faire pour ce sport, que ce soit au niveau de la Ville et de l'Agglomération ? »

**Monsieur le Maire** : « Comme je vous l'ai déjà dit, nous vous présenterons bientôt un plan pour le sport. D'autre part, je rappelle que nous avons déjà investi près de 50 millions d'euros dans le sport en dix ans, entre les terrains synthétiques de Saint-André et de Desgranges, ainsi que les rénovations de la salle de PMF, de la piscine, de la patinoire, de la salle de basket-ball, de la salle des Gondoliers, des vestiaires de Rivoli ou encore du dojo, sans compter l'ensemble des entretiens. On ne peut donc pas dire que rien n'est fait. D'autre part, et je sais que vous n'aimez pas quand je vous dis ça, mais il y a aussi un héritage, et les infrastructures ont toutes été réalisées en même temps dans les années 60 à 75. Elles vieillissent donc toutes en même temps, et c'est pour cette raison que toutes les rénovations arrivent en même temps. De plus, la population et la pratique sportive augmentent. Il faut donc répondre à toutes ces demandes et c'est pour cela que nous avons élaboré un plan de restructuration de tous les bâtiments municipaux. Nous allons continuer de l'amender et il vous sera présenté prochainement. Quant à la bâche de Rivoli elle vient tout juste d'être changée. »

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **37. Rénovation du plateau sportif Pierre Mendès France**

**Dominique GUILLET** : Le plateau sportif du Lycée Pierre Mendès France est aujourd'hui vétuste, et il est nécessaire d'entreprendre des travaux pour permettre aux usagers de bénéficier d'installations

sécurisées. Ce projet de rénovation du plateau sportif doit permettre une pratique sûre pour l'ensemble des usagers. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au montage financier de ce projet.

**Vincent LEPLEY** : « Dix ans déjà. Je voudrais donc profiter de cette délibération pour vous remercier d'avoir engagé cette rénovation et d'avoir dénoué les choses avec la Région. Effectivement, beaucoup d'associations sportives attendent des réponses concernant les rénovations et les aménagements dont vous avez parlé, mais la dynamique est engagée. Je voudrais également vous alerter sur certains délabrements de type graffitis. »

**Monsieur le Maire** : « Vous validez donc ce que nous avons dit tout à l'heure. »

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

### **38. Règlement concours photos pour le mois de l'Europe**

**Philippe PORTÉ** : « Le 9 mai est la Journée de l'Europe. Le mois de mai est également consacré à une sensibilisation renforcée à l'Union européenne sur le territoire de La Roche-sur-Yon, et cela dans le cadre de la labellisation de la Ville en tant que représentant officiel de la Commission européenne pour l'ensemble du territoire de la Vendée, Europe direct Vendée. »

En cette année électorale européenne 2024, un concours photos « L'Europe à La Roche-sur-Yon » est proposé à la population de La Roche-sur-Yon et son agglomération afin de permettre aux habitants de tous âges de se rendre compte de façon plus active de l'impact de l'Union européenne dans leur vie quotidienne.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'organisation de ce concours photos selon les conditions indiquées dans le règlement annexé.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

**Monsieur le Maire** rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 19 heures 45.

Le Secrétaire,

Geneviève POIRIER-COUTANSAIS

Le Président,

Luc BOUARD